

B
U
L
L
E
T
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L

Cieurac



Spécial budget

Reflet de la gestion communale

n° 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Lot

Maintien du plan Vigipirate

Photo originale de couverture : Jean-Guy VALETTE

Bulletin municipal : Anne-Marie CADART

SOMMAIRE

- Édito du Maire
- Délibérations du conseil municipal
- Budget 2023
- Le PLUI : enquête publique
- Informations et travaux divers
- Prévisions rentrée 2023
- Aménagement d'un parking (bourg)
- Entretien lignes à hautes tension : (végétation)
- Implantation de la Clinique Cave
- Carnaval des écoles du RPI
- Écoles Cahors et Cieurac : spectacle
- Association « Suis tes pas » : théâtre
- Les festivités à venir ...
- Commémorations en 2023
- Médiathèque de Cahors
- Bus France-Services
- Un nouveau regard : moulin de Cieurac
- Renseignements utiles

LE MOT DU MAIRE



Chères Cieuracoises, Chers Cieuracois,

Dans une municipalité, le printemps est le moment où se votent le budget et avec lui les taux d'imposition.

Les choses ne sont pas simples, la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie et l'inflation de manière générale, pèsent sur notre section de fonctionnement et notre capacité à financer les investissements.

Nous faisons des efforts significatifs d'économie pour maintenir des marges de manœuvre.

Le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité, ayant pour objectif de ne pas devenir contributif.

- Face aux incertitudes qui pèsent sur l'évolution du contexte financier actuel et par manque de visibilité, nous resterons, en 2023 dans la sobriété, notamment au niveau d'investissements lourds, afin de préserver le fonctionnement et sauvegarder « l'existant ».
- L'augmentation des bases (État) est de 7,1 % de la base de calcul de la taxe foncière.
- Les taux communaux de Cieurac restent inchangés.

Aussi, je proposerai aux membres du conseil municipal de reporter le « projet phare » de la mandature « aménagement du cœur du village ». La signature de la convention avec le SDAIL, (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot), qui a œuvré sur les études de faisabilité du projet, sera différée.

Je vous souhaite une bonne lecture, entre autres : notre école qui se porte très bien, les festivités des associations passées et à venir, un projet plus modeste déjà bien étudié, etc...

Les membres du conseil municipal et moi-même, vous souhaitons un agréable été, autour de la solidarité familiale et amicale.

N'oubliez pas de vous protéger des risques météo que cette période peut engendrer.

Bien à vous,

Votre dévoué, le maire,

Guy Peyrus

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le bulletin n° 7 (décembre 2022), le conseil municipal s'est réuni les 13 décembre 2022, 7 mars et 12 avril 2023, sous la présidence du maire Guy Peyrus. Les délibérations :

Séance du 13 décembre 2022

Excusés avec procuration : 2 / Excusé : 1 / **Nombre de votants : 13**

Lecture du PV du 7 novembre 2022, il est accepté à l'unanimité.

1. Modification comme suit de la délibération du 7 novembre 2022, n° 2022/11/03.

La composante 868-076 Tronçon de Chantier Bach-Cahors dont Cieurac est propriétaire et/ou gestionnaire a intégré la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Après avoir délibéré,, le conseil municipal vote : 12 pour - 0 contre - 1 abstention

2. Avis sur le projet de construction d'une unité de fabrication de menuiserie industrielle (bois, PVC, aluminium) à Fontanes.

Considérant que les études sur les rejets ont été réalisées par des bureaux spécialisés sur les nuisances éventuelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote : 8 pour - 0 contre - 5 abstentions

Séance du 7 mars 2023

Excusés avec procuration : 2 / Excusé : 1 / **Nombre de votants : 13**

Lecture du PV du 13 décembre 2022, il est accepté à l'unanimité.

1. Compte administratif 2022

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil le temps de la présentation du compte administratif 2022.

La 1^{ère} adjointe au Maire, chargée de la présentation des documents budgétaires, présente le Compte Administratif 2022.

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 209,91		67 138,73		95 348,64
Opérations de l'exercice	52 269,26	25 232,98	240 630,82	270 543,64	292 900,08	295 776,62
Total	52 269,26	53 442,89	240 630,82	337 682,37	292 900,08	391 125,26
Résultats de clôture		1 173,63		97 051,55		98 225,18
Restes à réaliser	17 905,90	1 269,29			17 905,90	1 269,29
Total cumulé	17905,90	2 442,92		97 051,55	17 905,90	99 494,47
Résultat définitif	15 462,98			97 051,55		81 588,57

Après avoir délibéré,, le conseil municipal vote : 12 pour - 0 contre - 0 abstention

4. FIL D'OHM, Coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable manifestation d'intérêt spontané - Avis de publicité.

M. le Maire indique au conseil municipal que la société Fil d'ohm, coopérative d'intérêt collectif citoyenne, S.A.S à capital variable, dont le siège est situé 1bis, impasse d'Auvergne 46 000-Cahors, a présenté son projet à plusieurs reprises, et une manifestation d'intérêt spontanée à la mairie en date du jeudi 16 février 2023, en vue d'occuper la parcelle n° Section AL n° 271, lieu-dit Camp Ramond, Cieurac (46230), d'y développer un parc au sol photovoltaïque d'une puissance maximale de 300kWc (environ (5000 m², installation qui alimenterait 100 habitants en énergie renouvelable).

Ainsi, vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui modifie les modalités de mise à disposition du domaine public par son article L. 2122-1_4 du CG3P : « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 (convention d'occupation temporaire du domaine public) intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontané, l'autorité compétence doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder à un Avis de Publicité durant quatre semaines, à l'issue de laquelle, la démarche pourra se poursuivre avec FILDOHM si aucun concurrent n'a manifesté son intérêt pour la même parcelle dans l'intention d'y créer une centrale photovoltaïque au sol. Dans le cas contraire, une analyse des offres devra être faite afin de dédier l'attribution de la parcelle, sur la base des manifestations d'intérêt reçues, voire sur la base d'une nouvelle procédure dédiée (avec critères).

Autorise M. Le Maire ou son représentant, dans le cas où aucune autre manifestation d'intérêt soit déposée, à négocier puis à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec **Fil d'ohm**.

Après le passage du Géomètre, un acte notarial sera établi afin d'annoter la superficie et ainsi définir le coût de la location annuelle.

vote : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

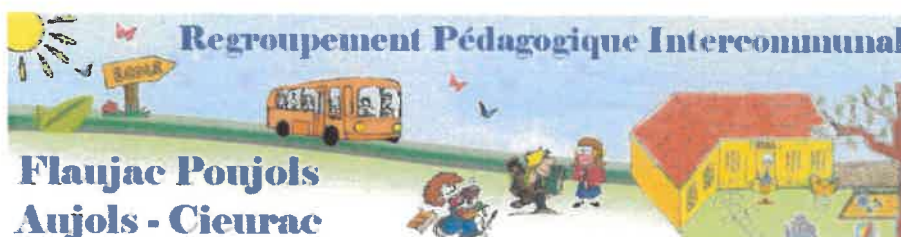
5. Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les élèves hors R.P.I.

M. le Maire informe que 3 élèves de l'école de Cieurac résident dans 3 communes hors RPI : Cremps, Esclauzel et Laburgade.

Un courrier et la délibération seront adressés aux Maires des communes concernées afin de leur communiquer le montant d'une participation aux frais de fonctionnement de l'école - soit une forfait de **600 € par élève** (équivalent à la demande des 2 autres communes du RPI : Flaujac-Pujols et Aujols) pour 2022/2023.

Montant prévu au budget 2023.

vote : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention



Questions diverses : La numérotation des nouvelles habitations se poursuit.

Ancien cimetière : les démarches concernant les concessions difficilement identifiables seront notifiées dans le prochain bulletin.

2. Délibération sur le compte de gestion 2022

La 1^{ère} adjointe au Maire chargée de la présentation des documents budgétaires, soumet le Compte de Gestion 2022, hors de la présence de Monsieur le Maire.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote : 12 pour - 0 contre - 0 abstention

approuve le Compte de Gestion 2022 de la commune tenu par Mme Da Silva, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Cahors.

3. Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 97 051.55** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0,00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédateur)	67 138,73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	21 813,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00
EXCÉDENT	29 912,82
Résultat cumulé au 31/12/2022	97 051,55
A. EXCÉDENT AU 31/12/2022	97 051,65
Affectation obligatoire	0,00
▪ À l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter	0,00
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	15 462,98
Solde disponible affecté comme suit	0,00
▪ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
▪ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur - lg 002)	81 588,57
B. DÉFICIT DU 31/12/2021	0,00
Déficit résiduel à reporter - Budget primitif	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote : 12 pour - 0 contre - 0 abstention

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de la commune

Séance du 12 avril 2023

Excusés avec procuration : 4 - **Nombre de votants : 14**

Lecture du PV du 7 mars 2023, il est accepté à l'unanimité.

En présence de Madame COGNE
Finances Publiques de Cahors

1. **Vote des taux d'imposition.**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 au vu des augmentations des bases.

Taxe foncière (bâti) : 35,31 %

Taxe foncière (non bâti) : 115,210 %

Taxe d'habitation sur les maisons secondaires : 4,03%

Après délibération le conseil municipal vote :

TFB à 35,31 % et TBNB à 115,210 % et TH à 4,03% : 14 pour ; 0 contre ; 0 abstention

2. **Vote du Budget Primitif 2023 de la commune présenté par M. le Maire**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédent (4)	déficit (4)	excédent (4)	déficit (4)	excédent (4)
<i>Budget primitif commune</i>						
Résultats reportés	0,00	81 588,57	0.00	1 173,63	0.00	82 762,20
Opérations de l'exercice	349 625,07	268 036,50	58 100	73 562,98	407 725,07	341 599,48
Totaux	349 625 ,07	349 625,07	58 100	74 736,61	407 725,07	424 361,68
Résultats de clôture	0,00	0.00	0.00	0,00	0 00	0,00
Restes à réaliser			17 905,90	1 269,29	17 905,90	1 269,29
Totaux cumulés	349 625,07	349 625,07	76 005,90	76 005,90	425 630,97	425 630,97
Résultats définitifs	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour ; 0 contre ; 0 abstention

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif de la commune 2023.

3. **Adhésion au service de remplacement et missions temporaires mises en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article L452-44 du code général de la fonction publique ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Après délibération, le conseil municipal vote : 14 pour ; 0 contre ; 0 abstention

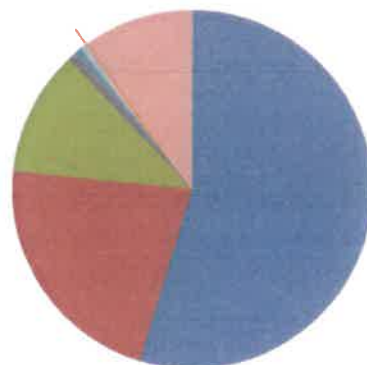
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

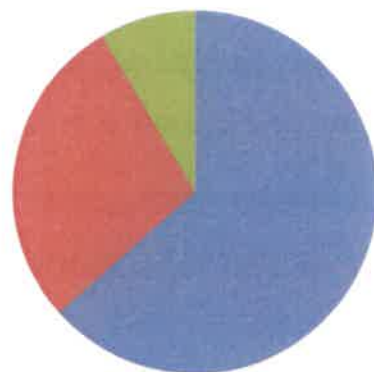
FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
v o t e	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	367 713,07	286 124,50
	+	+	+
	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	-	-	-
r e p o r t s	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	81 588,57
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	367 713,07	367 713,07
INVESTISSEMENT		Dépenses de la section de d'investissement	Recettes de la section de d'investissement
v o t e	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	58 100,00	73 562,98
	+	+	+
	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	17 905,90	1 269,29
	-	-	-
r e p o r t s	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 173,63
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	76 005,90	76 005,90
	TOTAL DU BUDGET	443 718,97	443 718,97

Présentation graphique du budget 2023

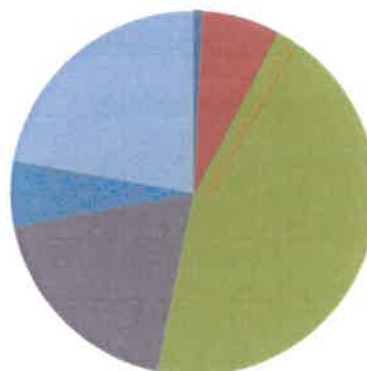
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	
Charges à caractère général	200 953,07
Charges de personnel	80 700,00
Charges de gestion courante	41 310,00
Charges financières	3 200,00
Atténuation de produits	2 000,00
Charges exceptionnelles	200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 912,00
Virement à la section investissement	37 438,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	367 713,07



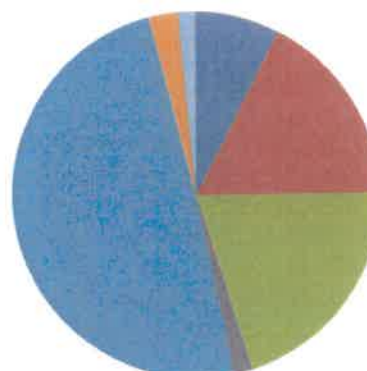
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	
Total des opérations d'équipement	48 222,96
Emprunt et dettes assimilés	21 282,94
Dotations, fonds divers, réserves	6 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	76 005,90



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	
Atténuation de charges	3 000,00
Produits des services	25 510,00
Impôts et taxes	167 450,00
Dotations et participations	68 962,00
Autres produits gestion courantes	21 200,00
Produits financiers	2,50
R 002 Résultat reporté	81 588,57
Total des recettes de fonctionnement cumulées	367 713,07



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	
Subventions investissement	5 750,00
Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00
Excédent de fonctionnement	15 462,98
Dépôt et cautionnement reçus	1 269,29
Virement de la section fonctionnement	37 438,00
Op. d'ordre transfert entre sections	1 912,00
Solde d'exécution positif reporté	1 173,63
Total des recettes d'investissement cumulées	76 005,90



Arrêté portant prescription de l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, portant sur les 36 communes du territoire.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 15 mai 2023 (9 h 30) jusqu'au vendredi 30 juin 2023 inclus (17 h 00) pour une durée de 47 jours consécutifs. Le siège est fixé à l'Hôtel Administratif, 72 rue du Président Wilson à Cahors. (*affichage à la mairie de Cieurac*).

A l'issue de l'enquête publique unique,

- le projet du PLUI ;
- l'élaboration des périmètres délimités des abords éventuellement modifiés - pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier des observations du public - et du rapport des conclusions de la commission d'enquête,

seront approuvés par le conseil communautaire du Grand Cahors.

Durant la période d'enquête publique, l'ensemble du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique (article R123-7 de Code de l'Environnement) à feuillets non mobiles, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête seront consultables :

Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors. du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 :

- Sous format électronique, sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4626>
- Par courrier électronique : enquete-publique-4626@registre-dematerialise.fr
- Par rendez-vous téléphonique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4626>;
- Par courrier l'attention de :

*Monsieur le Président de la commission d'enquête
Enquête publique relative au PLUI du Grand Cahors
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors - Hôtel administratif Wilson
72, rue du président Wilson - 46000 CAHORS*

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres d'enquêtes seront mis à la disposition du Président de la commission d'enquête, puis clos et signés par lui. Il rencontrera, dans un délai de 8 jours, le Président du Grand Cahors et lui communiquera les observations dans un procès-verbal de synthèse. Le Grand Cahors disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Le rapport unique de la commission d'enquête et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors ainsi qu'en mairie des 36 communes, membres, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En préfecture du Lot, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors : <https://cahorsagglo.fr/le-plui>

LES BOÎTES À LETTRES

Selon la disposition des maisons d'habitation et concernant l'accessibilité de nouvelles constructions :

La Poste encourage l'implantation des boîtes aux lettres en limite de propriété en bordure de voie ouverte à la circulation publique, emplacement a priori libre d'accès, accessible aux véhicules automobiles et exempt de tout danger.

Cette indication vise à assurer la sécurité et la rapidité de la distribution. Elle sert à éviter les dangers que présentent certaines voies pour les agents et les équipements de La Poste, à permettre que les services postaux soient rendus à tous les citoyens dans les meilleurs délais et à coût maîtrisé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Deux poteaux solaires sont en place à l'entrée des voies ci après :

- Route de Bouziès
- Route de la Métairie Petite

Deux poteaux électriques sont également installés au Pech de Fos et au Cayran.

Retard dû à la pénurie de matériaux.

La Sté Orange a connaissance des poteaux « penchés » pour une intervention dès que possible. Surveillance par les élus.

ÉGLISE - PRESBYTÈRE - ANCIEN COUVENT

Travaux en attente des entreprises :

- La Chapelle est équipée d'un compteur Linky : Une augmentation de puissance est nécessaire et sera revue prochainement avec un opérateur EDF.
- Fenêtres d'un appartement du presbytère : équipement de menuiseries PVC.
- Porte à poser au rez-de-chaussée de l'ancien couvent.

LE PCS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le document 2023 est en cours.

C'est un **outil réglementaire** à disposition du Maire lui permettant de se **préparer** et d'entraîner ses équipes communales à **faire face** à des situations de crises très diverses.

Plusieurs regroupements de boîtes à lettres sont déjà en place dans notre commune.



TRAVAUX VOIRIE

Travaux de voirie 2022, en investissement sur les routes de la commune.

• Fauchage / débroussaillage	1 570 €
• Hydraulique (fossés, saignées)	747 €
• Point à temps	4 730 €
• Pata (mono couche et bi couche)	990 €
• Élagage	11 399 €
• Travaux divers (maçonnerie, balayage, enrobé)	802 €

ASSURANCE DES BÉNÉVOLES

Une équipe de bénévoles appelée « *coups durs* » est constituée en cas d'incidents divers. (exemple tempête...).

L'Assurance GROUPAMA a adressé une attestation VILLASUR pour ces personnes.

En cas de nécessité les services officiels seraient alertés inmanquablement (Médecins, Pompiers, Police ...).

Est considérée comme bénévole toute personne agissant de façon temporaire et gratuite à une activité sur ordre de l'assuré.

Il permet d'organiser et de **formaliser** des procédures et des moyens d'actions existants.

Le plan est un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

RENTREE 2023 : PRÉVISION DES EFFECTIFS

CONSEIL D'ÉCOLE N° 2 : VENDREDI 10 MARS 2023 à AUJOLS

1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS

FLAUJAC-POUJOLS			AUJOLS		CIEURAC		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
20	15	14	23	10	13	13	20
49			33		46		
TOTAL 128							

Plusieurs critères sont possibles pour la répartition : *hétérogénéité, âge, fratrie ...*

2. RYTHMES SCOLAIRES

Les enseignantes de l'école de Cieurac, Madame FAURIE et Madame FEL proposent l'harmonisation entre les 3 écoles,

soit : lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 16 h

APC : mardi et jeudi 16 h / 16 h 30. - La mairie de Cieurac accepte cette conciliation.

3. SÉCURITÉ, ÉQUIPEMENTS AU SEIN DES ÉCOLES - À Cieurac :

Restauration du grillage de la cour.

Jeux pour les enfants

Vidéo projecteur dans la classe de Madame Faurie

Un banc supplémentaire situé sur le terrain réservé aux jeux de ballon.

Réparations diverses ...

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DANS LE BOURG

Réalisation d'une aire de stationnement 40 places avec entrée / sortie sur la D 204.

Signalisation à distance réglementaire, avant et après l'accès au parking.

Aménagement par une entreprise TP dans le respect des normes environnementales.

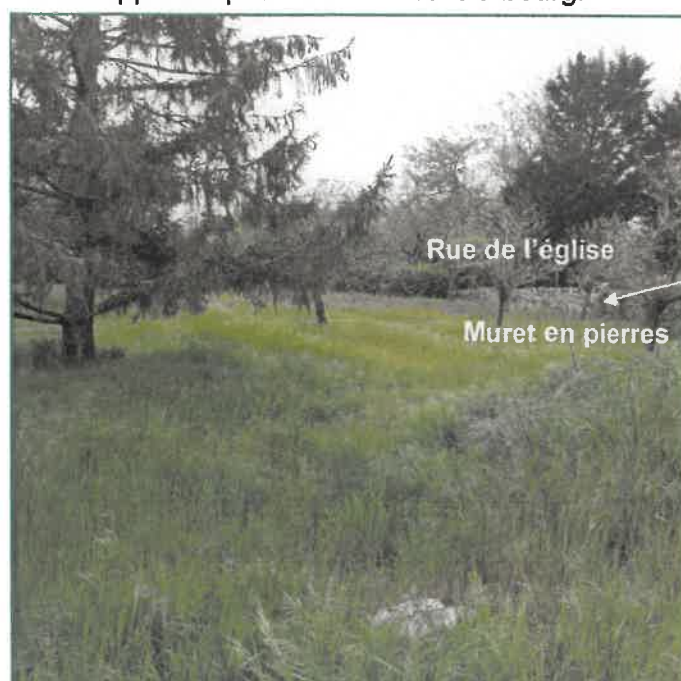
3 entreprises ont adressé un devis, vote au prochain conseil municipal le 10 mai 2023.

Le montant des travaux de 18000 € environ, figure au budget investissement 2023 : *terrain à aménager en parking.*

Le terrain cadastré section AH n° 669 et 243 a été acheté, sur sa proposition, à M. Miquel Michel pour un montant de 18 639 € en investissement au budget 2022 - délibération du 10/05/2022.

Le stationnement de nombreux véhicules (école, mairie, etc. ...) devient trop important et peut nuire à la sécurité.

Un parking adjacent à la place de la mairie est opportun pour la vie du centre-bourg.



Le poteau « CIEURAC » sera déplacé au carrefour : route de Pauliac et rue de l'ancienne gare, la vitesse sera de 50 km/h à partir de ce croisement.

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Avis de travaux d'entretien de la végétation nécessaire au bon fonctionnement des lignes à haute tension.

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de CIEURAC à dater du 23/04/2023 jusqu'au 31/07/2023.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE - Groupe de Maintenance.

Réseaux Pyrénées, à l'entreprise : ARF

L.jeammes@gh-France.com -

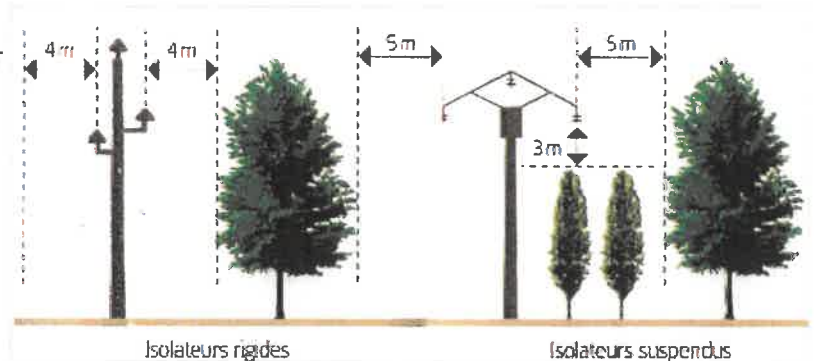
tél. 06 03 33 22 84

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR PYRÉNÉES :

87, rue Jean Gayral - 31000 TOULOUSE

Règlementation lignes HTA →



IMPLANTATION DE LA CLINIQUE CAVE



Ce centre d'ophtalmologie recevra ses premiers patients au deuxième semestre 2024.

Le 17 avril, M. Daniel Coupy, Président du SMOCS, a tenu une réunion d'information en présence des médecins spécialistes de la clinique Cave et de Cahors, de l'architecte, des élus de la Région, du Grand Cahors et des maires des communes de Cahors-Sud.

Un site secondaire de la Clinique Honoré Cave de Montauban, spécialisée en ophtalmologie et en ORL, va bientôt être implanté dans la zone de Cahors Sud près de l'autoroute A20, avenue Antoine de Saint-Exupéry, commune de Cieurac.

Plusieurs mois d'études et de concertations ont été nécessaires entre l'État, les autorités locales et les porteurs de projets pour aboutir à la création de ce centre.

L'emplacement choisi par le groupe de médecins ophtalmologues en partenariat avec les services du Grand Cahors permettra une très large diffusion de son activité. Ainsi, il sera situé à une dizaine de minutes du centre-ville de Cahors, et à proximité immédiate de l'A20, permettant un rayonnement sur tous les départements limitrophes et même au-delà.

Le Dr Dominique Orliac, a rappelé qu'elle et ses deux confrères cadurciens - les Dr Barrie et Rammaert - souhaitent une continuité de l'offre de soins, avec évolution technologique et matériel performant.

Au niveau architectural, l'accessibilité et la fluidité sont les préceptes suivis par le cabinet d'architecture de Montauban Gérard Marre qui a conçu le bâtiment..

Ce futur centre d'ophtalmologie rassemblera, dans sa structure très moderne de 2 200 m², une douzaine de médecins spécialistes, mais également des orthoptistes, des optométristes, des assistants médicaux et secrétaires médicales, soit près d'une vingtaine de personnes, en plus des ophtalmologues.

RPI : CARNAVAL À CIEURAC

Ce dimanche matin 12 février, sous un soleil radieux, parents, enseignants, APE, Atsem ont accompagné les élèves du RPI Flaujac-Poujols (maternelle), d'Aujols (CP-CE1) et Cieurac (CE-CM1-CM2) dans la salle polyvalente de la commune.

Une joyeuse organisation régnait dans la salle des fêtes, essayages des déguisements, maquillages de dernière minute, regroupements des enfants par âge et par thèmes.

Monsieur Carnaval, en bois très coloré, réalisé à l'école d'Aujols, se dressait sur la place.

Un dragon rouge et or précède le cortège des enfants qui se met en place, pour un défilé très encadré, en musique, dans le cœur du village : les petits lapins aux grandes oreilles, suivis de jeunes costumés asiatiques et égyptiens chatoyants.

Enfin, le jugement et la sentence de Monsieur Carnaval furent implacables. Il devait brûler. Tous les maux de la terre lui sont incombés par les CE2 et CM1 ; les plus jeunes ont inscrit leurs petits soucis sur des papiers, déposés au pied du bûcher : un symbole astucieux.

Les flammes ont détruit le protagoniste de la fête.

L'heure était venue pour apprécier les friandises et les boissons préparées en amont par les parents, pour clore ce moment festif.



Félicitations aux professeurs des écoles et leur entourage qui ont œuvré pour la belle réussite de cette tradition.

ÉCOLES DE CAHORS ET CIEURAC - HOMMAGE À L'ANNÉE DU DANEMARK

La salle Polyvalente de Cieurac était comble ce mardi 28 mars, vers 18 heures, pour accueillir une représentation célébrant la fin de « L'Année du Danemark » Cadurcienne, fin avril 2023. Afin de marquer cet évènement, **les professeurs des cours élémentaires Zacharie Lafage à Cahors associés aux enseignants de l'école de Cieurac ont organisé, avec leurs élèves respectifs, un merveilleux spectacle chanté et mimé.**

L'hymne du Danemark a précédé, comme il se doit, l'adaptation d'un conte du poète Danois Andersen : « *Les habits neufs de l'Empereur* ». Sur scène 80 élèves CE2, CM1 et CM2 ont conté les mésaventures d'un roi hanté par la haute couture et les riches étoffes mais victime d'escrocs : « un conte réaliste dans un monde imaginaire ».

Fanny Bordaries, dumiste, a doté le spectacle d'un partenariat précieux.

En amont, durant six mois environ, une organisation importante s'était mise en place : contacts, répétitions, billetterie etc. avec la participation des AESH.

Vifs remerciements aux enseignants : Ana Rhodes, Mélanie Darnis (Cahors) et Stéphane Robin, Marie-Cécile Fel (Cieurac).



Vingt musiciens adultes et très jeunes, du Conservatoire du Grand Cahors dirigés par Sylvain Picot ont accompagné les chants et scénettes réalisés par les élèves des deux écoles.

Madame Doris Captal, directrice de l'Auditorium et du Conservatoire du Grand Cahors a honoré de sa présence la représentation à Cieurac.

L'ASSOCIATION « SUIS TES PAS » SUR SCÈNE



Linda Bonnel, la présidente de l'association « Suis tes pas » est également l'auteure-compositrice interprète de la pièce musicale « À nos vies ». Des mélodies et des textes inédits qui mettent à l'honneur chaque membre de la troupe. Le siège de l'association « Suis tes pas » est basé à Cieurac, au Cayran.

Les bénévoles ont choisi de faire participer les spectateurs « au chapeau » et affirment que chaque euro sera destiné à offrir des programmes dans les lieux où la vie se trouve en difficulté (les maisons de retraite, les hôpitaux...).

Cette pièce met en scène une fête de village où se croisent des personnages hauts en couleur : la serveuse, la parisienne dépressive, le "relou", les doyens, le couple en pleine impasse, le globe-trotter.. Ils racontent leurs histoires au travers des chansons, sous l'œil implacable de "Monsieur le Temps"... qui passe ...

Ces amateurs, âgés de 23 à 74 ans, ont travaillé d'arrache-pied pour que ce projet voit le jour début 2023. « La troupe est « touloulotoise » d'origine toulousaine et lotoise.



La troupe reviendra à Cieurac, la date du 30 mai 2023 - par manque de publicité, en période de vacances scolaires, ajoutées au pont du 1er mai etc....- n'a pu atteindre un auditoire mérité.

LES FESTIVITÉS À VENIR

LE COMITÉ DES FÊTES :

- 21 mai : Randonnée familiale
29 et 30 juillet : Fête du village - thème : « La Féria »
25 novembre : Soirée théâtre

Coupe du monde de Rugby en France à partir du 8 septembre au 8 octobre 2023 :

Le Comité des Fêtes souhaite organiser sur grand écran dans la salle polyvalente :

la retransmission des matchs de l'équipe de France - à 21 h :

Un projet convivial pour tous les amateurs ...



8 septembre : France contre la Nouvelle-Zélande
14 septembre : France contre l'Uruguay
21 septembre : France contre la Namibie
06 octobre : France contre l'Italie

1/4 de finale : 14 ou 15 octobre - 17 ou 21 h
1/2 finale : 20 ou 21 octobre
Finale pour la 3ème place : 27 octobre
Finale : samedi 28 octobre

LES TOQUÉES DE CIEURAC



Les Toquées de Cieurac organisent un **MARCHÉ DE NOËL, le samedi 2 décembre 2023 dans la salle polyvalente de Cieurac.**

Tous travaux artisanaux, artistiques ou autres seront bienvenus pour une exposition variée.

Renseignements et inscription au

06 15 39 88 82 ou 06 84 70 39 43

Dimanche 19 mars : 61^{ème} Anniversaire du cessez le feu de la Guerre d'Algérie

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Présence des élus, du porte-drapeau Georges Colotte . Un seul combattant rentré d'Algérie demeure dorénavant sur la commune.

Lundi 8 mai : 78^{ème} Cérémonie commémorative de la victoire de 1945.

M. le Maire, les élus et le porte-drapeau remercient vivement les habitants, venus nombreux, à cette commémoration.

Anaëlle Darneau, élue Maire (2022/2023) par les élèves de Cieurac était présente, accompagnée de ses parents.



14 juillet : Fête Nationale reportée au **dimanche 30 juillet**, organisée par le Comité des Fêtes et la Mairie.

Samedi 11 novembre : Célébration du 105^{ème} anniversaire de l'Armistice. 1918.



Profitez de la médiathèque du Grand Cahors !

Le saviez-vous ? En tant qu'habitant du Grand Cahors, les Cieuracois peuvent bénéficier des collections et des services de la médiathèque du Grand Cahors et des bibliothèques de son réseau.

Avec votre abonnement, **gratuit** pour les moins de 18 ans ou **5 € par an** pour les + de 18 ans (2 € tarif réduit), vous avez accès à : **100.000 livres pour les enfants et pour les adultes, CD, DVD, livres-audio.**

Tous les avantages :

- 150 abonnements à des journaux régionaux et nationaux et à des magazines à emprunter ou à lire à la médiathèque
- 1 600 abonnements à des journaux régionaux et nationaux en ligne
- Des tablettes et des liseuses à emprunter
- Accès à internet, à des PC, à des ateliers numériques
- 10.000 VOD (films, documentaires, séries et programmes jeunesse)
- Plus de 2.000 cours en ligne, accessibles en illimité de la musique en ligne....et bien d'autres !

Votre **carte unique** vous permet d'emprunter aussi dans les bibliothèques du réseau : Fontanes, Pradines, Labastide-Marnhac, Le Montat, Espère, Mercuès, Cabrerets, Catus, Pontcirq, Labastide-du-Vert.

Vous n'avez pas besoin d'être inscrit pour profiter des espaces de travail, « bouquiner » avec un café, lire la presse, avoir accès au wifi, aux imprimantes, à la photocopieuse...

Vous pouvez assister librement à toutes les **animations** de la médiathèque : lectures de contes pour les petits, clubs ados, projections de film, expositions, conférences, rencontres avec des auteurs ou illustrateurs, ateliers de loisirs créatifs, jeux...

www.mediathèque.grandcahors.fr (possibilité de s'abonner à la newsletter sur le site)

Facebook Médiathèque du Grand Cahors - Application mobile MaBibli

Adresse : 185 Av. Jean Jaurès, 46000 Cahors - **Téléphone** : 05 65 24 13 44 - **Fermeture** à 18 h

PASSAGES DU BUS FRANCE SERVICES

COORDONNÉES DU BUS FRANCE SERVICES

Téléphone : 07 62 60 96 94

Mail : busfranceservices@grandcahors.fr



Pour toutes démarches administratives, numériques, rappel des prochaines **matinées de passages de 9 h 15 à 12 h, devant la mairie.**

Les vendredis 2023 :

9 juin

7 juillet

4 août

Permanence de la Direction des Finances Publiques à bord du bus.



Dans le bulletin n° 6 (Budget 2022), un article évoquait le musée d'art et d'histoire *Henri Martin* à Cahors, complètement rénové et agrandi sur 3 étages, de fresques antiques au parcours de Gambetta.

Les œuvres du peintre éponyme côtoient de nombreuses collections de fresques, autoportraits et paysages.

Le « regard cieuracois » est attiré par une Huile sur toile de 51 x 43 cm, signée **Germaine Sebal** :

« Cieurac-en-Quercy, vieux moulin à vent » 1935.

Une occasion fortuite pour apporter quelques commentaires sur les moulins à vent « cette symbolique sociale » selon la définition de Claude Rivals, auteur d'une thèse en 3 tomes sur ces bâtiments :

« Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe »

Le travail de Claude Rivals s'enracine donc dans le temps long de l'histoire, tout près des préoccupations sociales et politiques de la subsistance. Le moulin à vent s'est généralisé en Europe vers le XII^{ème} siècle, Le seigneur s'engage à construire un moulin, à eau ou à vent, et les paysans sont tenus de venir y moudre leur grain.

La période révolutionnaire est l'occasion de se poser la question de la propriété du moulin.

La vente des biens nationaux, du clergé puis de la noblesse vient brouiller les cartes : désormais -- mais c'était partiellement vrai avant 1789 -- quiconque en a les moyens peut construire et exploiter un moulin.

Le moulin de Cieurac porte la date de 1838 à l'encre, à l'intérieur, sur l'une des 2 portes. Une construction antérieure a pu exister. En très mauvais état, il a cessé de moudre en 1936.

Divers travaux de restauration ont été effectués durant le XX^{ème} siècle :

La toiture, les ailes et les mécanismes ont été restaurés vers 1950, hélas le moulin a été détérioré au cours de la tempête de 1982. Il a été de nouveau restauré en 2000, mais il n'est pas encore en état de fonctionner bien que sa machinerie soit intacte et son toit tourne encore. Les ailes du moulin défectueuses ont été restaurées en 2007.

Le bâtiment est entièrement en pierre de taille. L'existence de deux portes opposées au rez-de-chaussée permettait d'y pénétrer quelle que soit la position des ailes. Pour permettre à un meunier d'y vivre, il comprend une cheminée ; les dix premières marches de l'escalier intérieur sont en pierre de taille pour installer son lit dessous. Le reste de l'escalier est en bois. Une niche placée dans l'épaisseur du mur servait à réceptionner la farine produite par la paire de meules située à l'étage

Une nouvelle restauration en 2000, ne lui a pas permis d'être en état de fonctionner malgré une machinerie intacte.

Ce patrimoine privé se situe sur les terres du Château Renaissance. Hélas le domaine ne se visite plus depuis quelques années.

Le moulin à vent de Cieurac a été classé au titre des monuments historiques le 17 février 1937

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

lundi, mardi, jeudi : 14 h - 18 h

mercredi : 9 h - 12 h

vendredi : 9 h - 12 h



Le maire reçoit

sur rendez-vous

1, place de la Mairie - 46230 CIEURAC
05 65 31 63 48 - mairiecieurac@orange.fr

CORRESPONDANTES LOCALES DE PRESSE

La Vie Quercynoise

Gisèle Miquel : giselemiquel46@gmail.com

La Dépêche du Lot

Anne-Marie Cadart : amcadart@orange.fr

SITES DES CONTENEURS



Rappel : depuis un an, toutes les collectes sont réalisées le matin, quel que soit le jour de l'année.

Merci de ne pas déposer des encombrants près des conteneurs, végétaux, mobilier, palettes, cagettes, gravas, etc. ...

et de plier les cartons vides avant de les déposer dans le conteneur vert

NUMÉROS D'URGENCE 24 h / 24

Médecins Nuit - WE	3966
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Centre antipoison	05 61 49 33 33
CHU Cahors	05 65 20 50 50
Électricité- Énedis	0 810 333 046
Eau - Sésel	05 61 80 09 02
Urgences vétérinaires	3115

POUR CONNAÎTRE LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE



Appelez le 3237
Accessible 24 h / 24



Tél. 3966

MIDI PYRÉNÉES
Médecine et soins dentaires
À PARTIR DE 20 H
Week-end et jours fériés

DÉCHETTERIES

LALBENQUE (modification)

Lundi, mercredi, jeudi : 14 h - 18 h
Mardi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h
Samedi après-midi : 14 h - 17 h
Fermeture : Dimanche et jours fériés.
Renseignements : 05 65 20 17 46

CAHORS

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
Mardi : 13 h 30 - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
Renseignements : 08 91 65 72 78



En vous souhaitant un bel été.